



# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## STATIONNEMENT

### **AVENUE PIERRE SEMARD (R.D.224)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'une terrasse « estivale » à ciel ouvert va être installée avenue Pierre Sémard par l'Hôtel Bar Restaurant l'Etoile d'Or de Monsieur BOUSSAIDI Djamel – 72 avenue Pierre Sémard – 94200 Ivry sur Seine, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue Pierre Sémard au droit du n°72** à compter du **15 avril 2024 à 8 heures** jusqu'au **30 septembre 2024 à 22 heures** :

- **Neutralisation d'une place de stationnement côté pair soit un linéaire de 7 mètres** afin d'y installer une terrasse « estivale » à ciel ouvert.

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'établissement.

### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S<sup>ce</sup> Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Hôtel Bar Restaurant l'Etoile d'Or Monsieur BOUSSAIDI Djamel – 72 avenue Pierre Sémard – 94200 Ivry sur Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 10 AVR. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueur  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE 11 AVR. 2024

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon